



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2024

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural à 20h30.

Étaient présents : Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr VALARCHER Benjamin, Mr BENOIT Bernard, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr LAPEYRE Philippe, Mr TISSANDIER Frédéric, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle.

Excusé, pouvoir : Mr LAPEYRE Guillaume pouvoir à Mr CHAMBON Louis,

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2024
- Dossier gîte/camping : *Demande de subventions Région (modification et nouvelle demande)
- Dossier subvention Département (FCS) – eau
- Diagnostic eau (mise à jour cartographie, recherche fuite, programme de travaux...) ***Reporté au prochain CM***
- Forêt : Vente de bois, état d'assiette 2024 / épicea / Affouage
- CDG15 : Adhésion au Contrat d'Assurance des Risques Statutaires 2025-2028
- Tarifs 2025
- Bilan saison touristique
- Ressources humaines (organisation hivernale gîte, saison prochaine)
- Point travaux
- DM budgétaire ***Pas de délibération nécessaire***
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DOSSIER GITE/CAMPING

2 Dossiers de demande de subventions CONSEIL REGIONAL :

Camping : Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de rénover le camping municipal afin de le moderniser et de le mettre aux normes en vigueur. Compte-tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès du conseil régional sur les lignes sectorielles « tourisme » pour **47 673,41 €**.

Le plan prévisionnel des travaux est ainsi fixé :

- Date prévisionnelle de choix des entreprises : 01/03/2025
- Date de démarrage prévisionnelle des travaux : 01/09/2025
- Date de fin prévisionnelle des travaux : 01/07/2026

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

Gîte : Monsieur le Maire rappelle que la Région a bien voulu soutenir, en date du 16/12/2022 dans le cadre du contrat Région du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers, le projet de réhabilitation du camping municipal du Falgoux. Il rappelle également la nécessité de rénover le gîte d'étape communal afin de le moderniser et de mettre aux normes en vigueur.

La commune a travaillé depuis sur la faisabilité de rénovation de ses deux structures touristiques majeures : le camping et le gîte d'étape via une maîtrise d'œuvre commune confiée au cabinet Site-Architecture Laurent Hostier.

Au stade actuel d'APD, la faisabilité de ces deux projets est validée et le projet du camping pouvant être financé via la ligne sectorielle tourisme, Mr le maire souhaiterait que l'aide du Contrat Région soit fléchée prioritairement sur le projet du gîte d'étape.

Mr le maire a sollicité le transfert de l'aide accordée au titre du camping vers le projet de gîte d'étape, à hauteur de 50 000 € (47 000 € accordés pour le camping par courrier du 15/07/2024).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait ainsi défini :

Dépenses (€ HT)	
Travaux	329 320,00
Maîtrise d'œuvre	33 638,02
Diagnostic Amiante et Plomb	1 665,19
Contrôleur technique	5 355,70
CSPS	3 465,80
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (CIT)	5 833,38

Total € HT	379 278,09
TVA	75 855,62
Total € TTC	455 133,71

Recettes (€ HT)		
Subvention Feder Massif Central 7.5.2.5	177 832,80	54% des dépenses prévisionnelles
Bonus ruralité Région AURA	50 000,00	13 % des dépenses prévisionnelles
Apports du maître d'ouvrage (Fonds propres et/ou emprunts)	151 445,29	39,8% des dépenses prévisionnelles

Total € HT	379 278,09
TVA	75 855,62
Total € TTC	455 133,71

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Dépôt du permis de construire : fin juillet 2024
- Consultation et désignation des entreprises : mars 2025
- Début des travaux en septembre 2025
- Fin des travaux : juillet 2026

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

DOSSIER SUBVENTION DEPARTEMENT - FCS

Mr le maire explique aux membres du conseil municipal que suites aux épisodes de pluies répétitifs de cette année, une voirie communale sous le bourg s'est écroulée nécessitant la reprise de l'ensemble des réseaux. Mr le maire présente le devis transmis par l'entreprise Lacombe. Le montant estimatif des travaux s'élève à 19 134,50 € HT, au vu de ces éléments d'information portés à la connaissance du Conseil Municipal, et après discussion, Monsieur le Maire propose :

↳ De solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal une aide financière maximale au titre du Fond Cantal Solidaire 2024.

Soit : $19134,50 \times 30\% = 5\,740\,€$.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

DIAGNOSTIC EAU

Mr le maire indique que CIT doit faire une proposition chiffrée, celle-ci n'étant pas parvenue, elle sera traitée lors du prochain conseil municipal. Cette mission comprend 3 parties : mise à jour de la cartographie du réseau d'eau, recherche de fuites et préparation d'un programme de travaux à effectuer.

FORET

Etat d'assiette 2024 : Mr le maire informe le Conseil que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis 2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence. Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser les lots de faible valeur ou restés invendus.

Après débat de l'état d'assiette 2024, le conseil valide la mise en vente en Bois Façonné les parcelles 22 et 35.

Affouage 2025 : Philippe LAPEYRE est chargé de trouver la parcelle forestière à consacrer à la prochaine saison d'affouage. Cette parcelle fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal et la liste des bénéficiaires pourra commencer à s'établir en début d'année 2025. Messieurs COUTAREL, VALARCHER LAPEYRE accompagnés du garde forestier et de l'agent communal seront chargés de marquer les lots d'affouage 2025.

Il est également demandé une rencontre avec le technicien ONF du secteur lors du prochain conseil municipal afin de faire le point sur les travaux, les projets et l'affouage.

Vote POUR à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2025-2028

Mr le maire rappelle que depuis le décret de novembre 2011, puis de mai 2012 par circulaire, les collectivités territoriales dont les communes, ont été appelées à participer au financement de la protection sociale de leurs agents titulaires. Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette obligation s'applique pour tous les agents quelques soient leurs statuts publics ou privés. La commune du Falgoux s'est inscrite dans la démarche collective initiée par le Centre De Gestion 15 et a fait bénéficiaire, à ce titre à tous ses agents, de la convention de participation pour la protection sociale depuis 2021.

Aujourd'hui le contrat arrive à échéance t il convient de le renouveler. Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal a négocié un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les prestations qui incombent aux employeurs territoriaux vis-à-vis de leurs agents, en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, d'accident du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire de travail, ou de décès en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, il est décidé de souscrire au contrat dans les conditions suivantes :

Assureur : CNP Assurances / Courtier : Relyens SPS / Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

Pour les agents (titulaires ou stagiaires) affiliés CNRACL :

Risques garantis :

- Décès
- Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)
- Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)
- Maternité / adoption / paternité
- Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Conditions :

GARANTIES	Indemnités journalières : Taux de prise en charge	Franchises	TAUX	CHOIX*
Décès	Non concerné	Néant	7.25%	X
Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	90%	15 jours fermes		
Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	90%	Néant		
Maternité / adoption / paternité	90%	Néant		
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	90%	15 jours fermes		

Pour les agents affiliés IRCANTEC :

Risques garantis :

Accident de service et maladie imputable au service - maladie grave - maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Tous risques garantis avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt, en maladie ordinaire : 0.85 %

La commune s'engage à accepter les frais liés au pilotage du contrat groupe, le Centre de Gestion recevra pour cette mission des frais de gestion, de la part des adhérents au contrat, calculés ainsi 0.25 % de la masse salariale déclarée auprès du prestataire d'assurance.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

TARIFS 2025

Les modifications par rapport à 2024 sont proposées ainsi :

Cimetière :

- Concession Trentenaire simple : 200,00 €
- Concession Trentenaire double : 240,00 €

Eau :

- Prix du m³ : 0,94 €
- Branchement du compteur : 100,00 €

Mr le maire rappelle également le tarif des redevances (Adour Garonne) : Redevance pollution : 0,33 € / m³, Redevance pour prélèvement : 0,044 € / m³.

Les autres tarifs restent inchangés.

Vote POUR à l'unanimité des membres du Conseil

BILAN SAISON TOURISTIQUE

Mr le Maire présente succinctement les encaissements des régies, et en profite pour saluer le travail sérieux et rigoureux de Stéphane pour la tenue du gîte d'étape et du camping, de Pascale pour le gîte de la cure et Laurence pour la partie administrative des régies.

Chiffres d'affaires du 01 janvier au 30 septembre 2024 :

- Pour le camping : 2 892 nuitées payantes pour 24 328 €
- Pour le gîte d'étape : 1 197 nuitées payantes pour 25 595.20 €
- Pour le gîte de la cure : 184 nuitées pour 4 720 €

Soit un total de : 4 273 nuitées pour **54 643,20 €**

Le conseil municipal a pris la décision de fermer le gîte à compter du 1^{er} octobre et de ne l'ouvrir que pour les groupes ou les séjours (10 pers minimum et/ou plusieurs nuitées), cela fait suite au départ de Stéphane et à la hausse importante des tarifs de l'énergie notamment.

RESSOURCES HUMAINES

Mr le Maire annonce qu'il prolonge de 15 jours M VESSIERE Vincent afin de terminer des travaux en cours (maçonnerie, toitures) et en prévision de la pose des plaques et des numéros de rue qui doivent être livrés le 22/10/2024.

Il informe également le conseil que M PETER Stéphane souhaite renouveler son contrat l'an prochain dans les mêmes dispositions à savoir un CDD de 6 mois à temps complet. Son contrat sera donc effectif au 15/04/2025.

POINT TRAVAUX

Mr le maire dresse la liste des travaux actuellement en cours sur la commune :

- Pont de la Chaze : (manque la pose des garde-corps) : 47 400 € TTC
 - Piste du Luchard (fossé et reprise sommaire de la piste sur 1 km en partant du haut) : en cours
 - Entreprise BLANC (en attente) : maçonnerie de l'église au-dessus du monument aux morts + renforcement du mur par des injections de béton à la sortie du bourg (au-dessus des poubelles)
 - Maçonnerie CHADIRAC : courrier de relance pour les murs de la Maréthie, de l'Eterlou en cas de non réponse il sera procédé à la recherche d'une nouvelle entreprise.
 - Route au-dessus de la station d'épuration : travaux de reprises des réseaux (14/10/2024) par l'entreprise LACOMBE pour 19134,50 € HT,
 - Cimetière : projet avec l'association du Souvenir Français de reprendre les 8 tombes qui forment le carré militaire. (Chiffrage en cours – travaux 2025)
-

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre : RDV le 11 novembre à 11h au monuments aux morts
- Commission finances : elle aura lieu soit le 6 soit le 13 décembre 2024 à 13h30 en mairie.
- Adressage : certification des adresses en cours, début novembre préparation des courrier aux habitants avec les nouvelles adresses.
- Saison hivernale : réflexion en cours sur le mode d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40. Prochain conseil municipal le vendredi 29 NOVEMBRE 18 octobre 2024 à 19h30.

PV approuvé le 25/11/2024

Le maire, Louis CHAMBON

La secrétaire de séance, Isabelle FAUX

